

## clause compromissoire

Par **dupoon**, le **19/04/2008** à **19:20**

Bonjour,  
je rencontre un doute concernant l'application d'une clause compromissoire : en l'absence dans le contrat liant les 2 professionnel de désignation expresse du médiateur (il est seulement précisé : un syndicat professionnel), la clause compromissoire peu elle être déclarée nulle ?

Et si ce n'est pas le cas, qui va pouvoir faire office de médiateur ? qui va le choisir ?

merci  
dupoon